

FLASH INFO — 14 AVRIL 2026

Arrêté préfectoral — Utilisation du matériel de visée thermique dans le cadre du tir de nuit du sanglier en Moselle.

1. Prorogation de l'arrêté

L'arrêté autorisant l'utilisation du matériel de visée thermique pour le tir de nuit du sanglier est **prorogé jusqu'au 1er février 2027**. Les conditions générales d'utilisation restent inchangées en revanche sa mise en œuvre évolue.

Arrêté 2026-DDT-SERAF-UFC N°24 du 10 avril 2026, portant prorogation de l'Arrêté 2025-DDT-SERAF-UFC N°66 :

<https://www.fdc57.org/images/AP%202026-24%20prorogation%20AP%202025-66%20destruction%20sanglier%20nuit%2015%2004%202026-01%2002%202027.pdf>

2. Nouvelle procédure de demande d'autorisation pour le matériel de visée thermique

À compter de ce jour, les demandes d'autorisation d'utilisation du matériel de visée thermique pour le tir de nuit du sanglier s'effectueront **uniquement par voie numérique**, via le portail **Démarches Simplifiées**.

Portail Démarches Simplifiées (demande d'autorisation du matériel de visée thermique) :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/demande-d-autorisation-de-chasse-particuliere-de-d>

Une réponse par mail vous sera automatiquement adressé dans un délai raisonnable.

Connexion via France Connect — Cliquez sur le lien figurant en bas de cette note pour accéder au formulaire. Munissez-vous de vos identifiants France Connect, accessibles notamment via :

- Impots.gouv.fr
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Ameli (Assurance Maladie)
- La Poste
- MobileConnect et moi
- Yris (anciennement iDentité Numérique La Poste)
- Caf.fr
- Pôle Emploi / France Travail

3. Tir de nuit classique — Réglementation inchangée

Le tir de nuit avec les équipements optiques classiques reste soumis à l'Arrêté 2026-DDT-SERAF-UFC n°22 du 1^{er} avril 2026. Sont concernés :

- La lampe
- L'adaptateur à intensificateur de lumière (infrarouge)
- La lunette à intensification de lumière (infrarouge)

Arrêté 2026-DDT-SERAF-UFC n°22 du 1^{er} avril 2026, autorisant le tir de nuit du sanglier du 15 avril au 1^{er} février 2027 (tir de nuit classique) :

<https://www.fdc57.org/images/liens%20gaetan/AP%202026-22%20tir%20nuit%20sanglier%2015%2004%202026-01%2002%202027.pdf>